SQ

Terre d'innovations

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

6.9 Arrêtés relatifs aux secteurs d'information sur les sols (SIS)

REVISION ALLEGEE

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération
du conseil d'agglomération du 05/03/2020

Communauté d'Agglomération SQY 34

Le Président,
Jean Michel FOURGOUS

ÉLANCOURT
GUYANCOURT
LA VERRIÈRE
MAGNY-LES-HAMEAUX
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
TRAPPES
VOISINS-LE-BRETONNEUX

1, rue Eugène-Hénaff - BP 10118 - 78192 Trappes Cedex
Tél. : 01 39 44 80 80 www.sqy.fr

SAINT QUENTIN EN YVELINES
Terre d'innovations

Direction régionale et interdépartementale Environnement Energie - UD78

78-2019-09-20-027

Arrêté préfectoral portant création des secteurs d'information sur la commune d'Elancourt sur les sols intitulé :
- SIS n°78SIS06988 relatif au site JRB PUBLICORM'S
- SIS n°78SIS06986 relatif au site PICOTY Réseau

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DES YVELINES

Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement et de l'énergie en Île-de-France
Unité départementale des Yvelines

Arrêté de création de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS)

Commune d'Elancourt

Le Préfet des Yvelines,
Officier de la Légion d'Honneur,

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.556-2, L. 125-6 et L.125-7, R. 125-41 à R.125-47,

Vu l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS),

Vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS,

Vu le rapport de l'inspection des installations classées du 20/09/2019 proposant la création de SIS sur la commune d'Elancourt,

Vu l'absence d'avis exprimé par le maire de la commune d'Elancourt,

Vu l'information des propriétaires concernés par le projet de création d'un Secteur d'Information sur les Sols par courrier du 15/07/2019,

Vu les observations du public recueillies entre le 15/07/2019 et le 15/09/2019,

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Considérant que la commune d'Elancourt et la Communauté d'Agglomération de Saint Quentin en Yvelines ont été consultées sur les projets de création de Secteurs d'Information sur les Sols situés sur leur territoire par courrier du 27/12/2018,

Considérant que les propriétaires du terrain d'assiette concernés par les projets de création de Secteur d'Information sur les Sols ont été informés par courrier du 15/07/2019,

Considérant que la consultation du public a été réalisée du 15/07/2019 et le 15/09/2019,

Considérant que les remarques de la commune et du public ont été prises en compte et qu'elles ne remettent pas en cause les projets de création de Secteurs d'Information sur les Sols,

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

ARRÊTE :

ARTICLE 1er – GÉNÉRALITÉS

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, les Secteurs d'Information sur les Sols suivant sont créés :

- SIS n°78SIS06988 relatif au site JRB PUBLIFORM'S
- SIS n°78SIS06986 relatif au site PICOTY Réseau

Ces Secteurs d'Information sur les Sols sont annexés au présent arrêté préfectoral.

ARTICLE 2 – URBANISME

Les secteurs d'information sur les sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site Internet http://www.georisques.gouv.fr

Les secteurs d'information sur les sols définis par le présent arrêté sont annexés au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme en vigueur de la commune d'Elancourt.

ARTICLE 3 – NOTIFICATIONS

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale dont le territoire comprend des Secteurs d'Informations sur les Sols mentionnés à l'article 1.

ARTICLE 4 – NOTIFICATION ET PUBLICITÉ

Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune d'Elancourt et au président de la Communauté d'Agglomération de Saint Quentin en Yvelines compétent en matière de plan local d'urbanisme.

Il est affiché pendant un mois au siège de la mairie et au siège de la Communauté d'Agglomération de Saint Quentin en Yvelines.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département des Yvelines.

ARTICLE 5 – DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de l'affichage du présent arrêté.

ARTICLE 6 – APPLICATION

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Yvelines, Monsieur le Maire d'Elancourt, Monsieur le président de la Communauté d'Agglomération de Saint Quentin en Yvelines, Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Environnement et de l'Énergie de la région Île-de-France et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles, le 20 SEP. 2019

Le chef de l'unité départementale
des Yvelines

Le Préfet,

Henri KALTEMBACHER

GÉORISQUES

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	78SIS06986
Nom usuel	PICOTY Réseau
Adresse	RN10
Lieu-dit	L'Agiot
Département	YVELINES - 78
Commune principale	ELANCOURT - 78208
Caractéristiques du SIS	Ce site, d'une superficie de 5430 m², a accueilli de 1960 à 2016 une station-service SHELL exploité en dernier lieu par la société PICOTY Réseau. La station-service était située sur une partie de la parcelle BP334, dont le périmètre est aujourd'hui délimitée par les parcelles cadastrales BP485, BP486 et une partie de la parcelle BP487. Dans le cadre de l'acquisition de la station-service SHELL par la société PICOTY Réseau en 2009, un premier diagnostic de l'état des sols avait été réalisé. A la cessation d'activité de la station-service, un second diagnostic de l'état des milieux a été effectué en avril 2016. Il a mis en évidence une pollution des sols en hydrocarbures de type gazole au niveau de la zone de dépotage et des pistes de distribution ainsi qu'une pollution des eaux superficielles en hydrocarbures volatils et en benzène. Des travaux de démantèlement et de dépollution ont été menés entre octobre et novembre 2016 au droit de la zone de dépotage et des pistes de distribution. Durant ces travaux, les cuves ont été vidées, nettoyées, dégazées et évacuées. Suite à la découverte lors des travaux d'une zone polluée en hydrocarbures et en BTEX (benzène, toluène, éthylbenzène, xylènes) autour des cuves non diagnostiquée dans le cadre des investigations, l'exploitant a fait excaver l'ensemble de la zone "cuves" jusqu'à 4 m de profondeur (limite technique maximale en raison de la présence de la nappe superficielle). Les terres polluées excavées ont été envoyées vers des filières adaptées. Des analyses de la qualité des eaux souterraines, à l'issue des travaux , ont mis en évidence une diminution de la concentration en hydrocarbures volatils et en BTEX par rapport aux analyses d'avril 2016. A l'issue des travaux, des teneurs résiduelles en hydrocarbures et en BTEX subsistent au droit du site. Le site a été remis en état pour un usage identique à la période précédente, soit industriel. En 2017, la station-service a été entièrement démantelée, seuls les locaux de l'ancien magasin sont toujours présents sur le site.
Etat technique	Site traité avec risque résiduel acceptable (ARR)
Observations	Un premier diagnostic de l'état des sols a été réalisée en septembre 2009. Un second diagnostic de l'état des milieux a été menée en avril 2016. Un rapport de travaux de démantèlement et de dépollution a été effectuée en novembre 2016.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	IDF7802316	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=IDF7802316
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base S3IC (Installations Classées)	65.14402	http://www.installationsclassees.developpement-durable.gou/ficheEtablissement.php?champEtablBase=65&champEtablNumero=14402

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	
Commentaires sur la sélection	

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	623242.0 , 6851653.0 (Lambert 93)
Superficie totale	5442 m²
Perimètre total	419 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
ELANCOURT	BP	485	28/03/2018
ELANCOURT	BP	486	28/03/2018
ELANCOURT	BP	487	28/03/2018

Documents

Titre	Commentaire	Diffusé
Vue aérienne	Source : geoportail.gouv.fr	Oui
Plan du site	Extrait de rapport de bureau d'étude	Non
Cadastre	MAJ le 19/01/2018	Oui

Cartographie

Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 78SIS06986

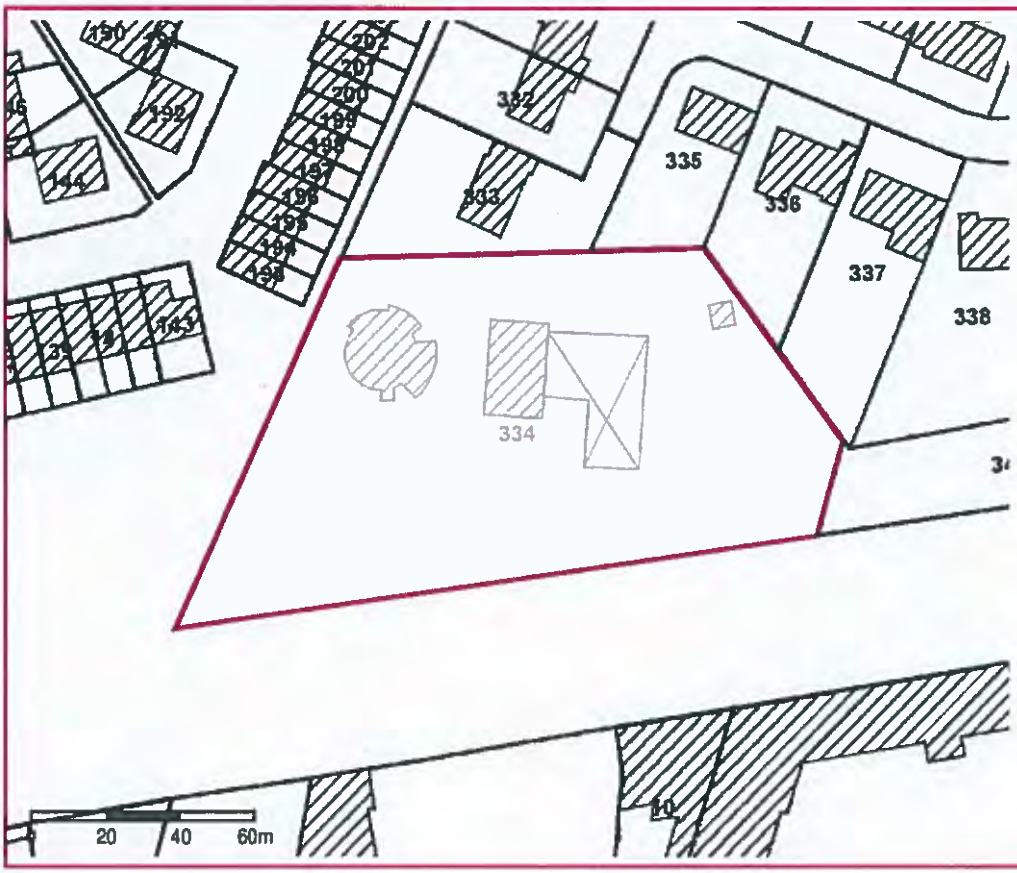

Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 78SIS06986

GÉORISQUES

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	78SIS06988
Nom usuel	JRB PUBLIFORM'S
Adresse	30 Route de Montfort
Lieu-dit	
Département	YVELINES - 78
Commune principale	ELANCOURT - 78208
Caractéristiques du SIS	Ce site, d'une superficie d'environ 2500 m², a accueilli une activité de fabrication de présentoirs publicitaires métalliques des années 60 aux années 2010-2011 exploitée par la société JRB PUBLIFORM'S. Dans le cadre de la découverte d'une pollution au droit du site lors d'opérations de VRD (voirie et réseaux divers), des diagnostics et études ont été réalisés en 2012 par un aménageur initialement intéressé pour y construire des pavillons. Ces investigations ont permis de mettre en évidence une pollution des sols en métaux, hydrocarbures, BTEX (benzène, toluène, ethylbenzène, xylènes), HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) et COHV (composés organo-halogénés volatils) ainsi qu'une pollution importante des eaux souterraines en COHV (en particulier trichloroéthylène). Des analyses de gaz de sols ont également montré des teneurs en COHV et BTEX très supérieures aux valeurs de référence. Des mesures de qualité de l'eau potable et de qualité de l'air intérieur ont été effectuées chez les 3 riverains les plus proches du site. Elles n'ont pas mis en évidence d'impact sur la qualité de l'eau distribuée par le réseau de distribution d'eau potable, ni sur la qualité de l'air intérieur dans les pièces de vie des habitations ayant fait l'objet d'investigations. La société ayant juridiquement disparu, la procédure de cessation d'activité n'a pu être menée à son terme. Le site est actuellement en friche. En l'état actuel, il convient, avant réalisation de tout projet, de vérifier la compatibilité de l'état du site avec l'usage projeté et de veiller à ce que les éventuels travaux qui seraient réalisés n'induisent pas d'impact environnemental ou sanitaire en dehors du site.
Etat technique	Site nécessitant des investigations supplémentaires
Observations	Un diagnostic de l'état des milieux a été mené en juillet 2012. Des rapports d'analyses de la qualité de l'eau potable et de l'air intérieur ont été fournis en 2015.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base BASOL	78.0109	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=78.0109
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base S3IC (Installations Classées)	65.16995	http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv/ficheEtablissement.php?champEtablBase=65&champEtablNumero=16995

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	
Commentaires sur la sélection	

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	623133.0 , 6854354.0 (Lambert 93)
Superficie totale	2477 m²
Perimètre total	251 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
ELANCOURT	AZ	40	25/07/2013

Documents

Titre	Commentaire	Diffusé
Cadastre	MAJ le 11/01/2018	Oui
Vue aérienne	Source : geoportail.gouv.fr	Oui
Plan du site	Extrait de rapport de bureau d'étude	Non

Cartographie

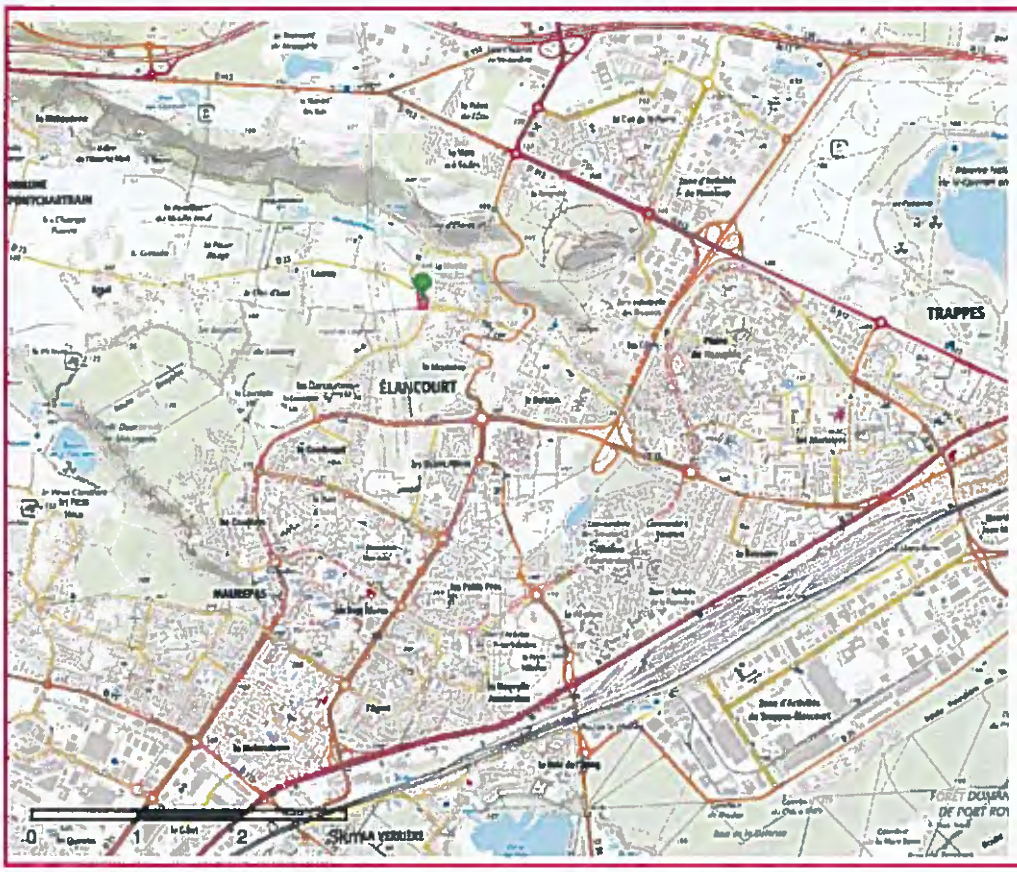

Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 78SIS06988

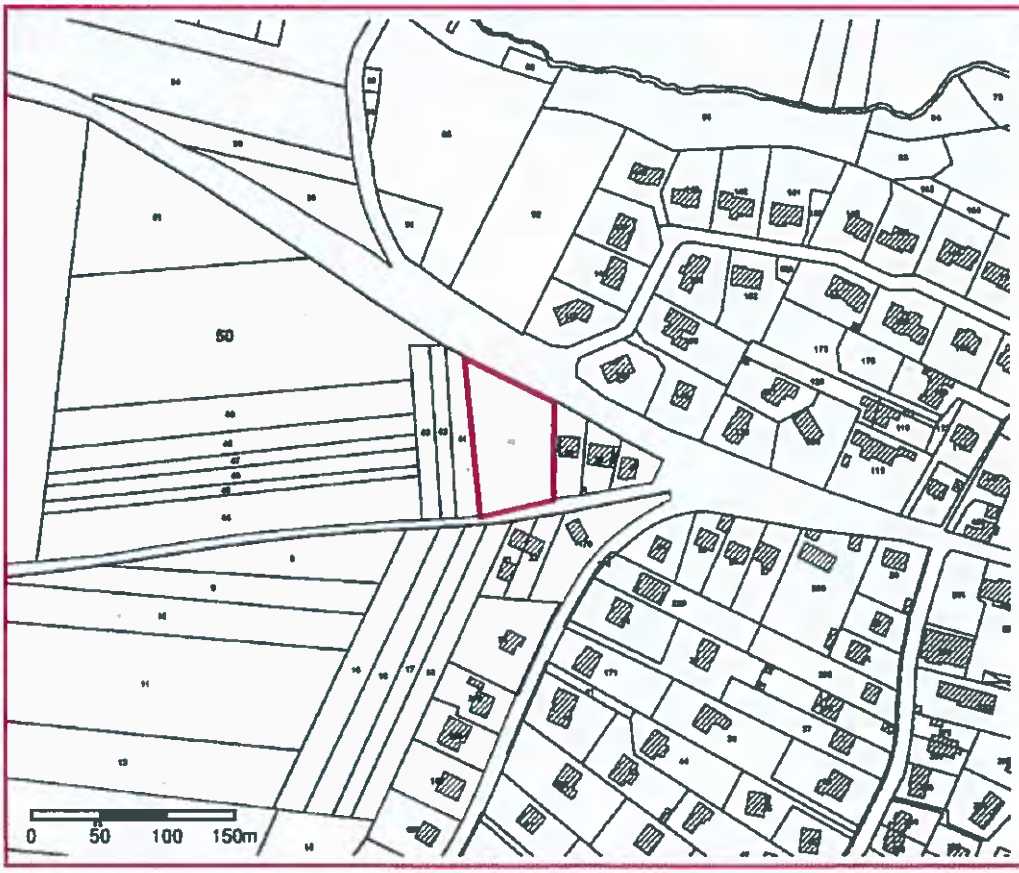

Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 78SIS06988

Direction régionale et interdépartementale Environnement Energie - UD78

78-2019-09-20-028

Arrêté préfectoral portant création du secteur d'information sur la commune de Guyancourt sur les sols intitulé : SIS n°78SIS06987 relatif au site THALES OPTRONIQUE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DES YVELINES

Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement et de l'énergie en Île-de-France
Unité départementale des Yvelines

Arrêté de création de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS)

Commune de Guyancourt

Le Préfet des Yvelines,
Officier de la Légion d'Honneur,

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.556-2, L. 125-6 et L.125-7, R. 125-41 à R.125-47,

Vu l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS),

Vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS,

Vu le rapport de l'inspection des installations classées du 20/09/2019 proposant la création de SIS sur la commune de Guyancourt,

Vu l'absence d'avis exprimé par le maire de la commune de Guyancourt,

Vu l'information des propriétaires concernés par le projet de création d'un Secteur d'Information sur les Sols par courrier du 15/07/2019,

Vu les observations du public recueillies entre le 15/07/2019 et le 15/09/2019,

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Considérant que la commune de Guyancourt et la Communauté d'Agglomération de Saint Quentin en Yvelines ont été consultées sur le projet de création d'un Secteur d'Information sur les Sols situé sur leur territoire par courrier du 27/12/2018,

Considérant que les propriétaires du terrain d'assiette concerné par les projets de création de Secteur d'Information sur les Sols ont été informés par courrier du 15/07/2019,

Considérant que la consultation du public a été réalisée du 15/07/2019 et le 15/09/2019,

Considérant que les remarques de la commune et du public ont été prises en compte et qu'elles ne remettent pas en cause les projets de création de Secteurs d'Information sur les Sols,

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

ARRÊTE :

ARTICLE 1er – GÉNÉRALITÉS

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé :

- SIS n°78SIS06987 relatif au site THALES OPTRONIQUE

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté préfectoral.

ARTICLE 2 – URBANISME

Le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site Internet http://www.georisques.gouv.fr

Le secteur d'information sur les sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme en vigueur de la commune de Guyancourt.

ARTICLE 3 – NOTIFICATIONS

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale dont le territoire comprend des Secteurs d'Informations sur les Sols mentionnés à l'article 1.

ARTICLE 4 – NOTIFICATION ET PUBLICITÉ

Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune de Guyancourt et au président de la Communauté d'Agglomération de Saint Quentin en Yvelines compétent en matière de plan local d'urbanisme.

Il est affiché pendant un mois au siège de la mairie et au siège de la Communauté d'Agglomération de Saint Quentin en Yvelines.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département des Yvelines.

ARTICLE 5 – DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de l'affichage du présent arrêté.

ARTICLE 6 – APPLICATION

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Yvelines, Monsieur le Maire de Guyancourt, Monsieur le président de la Communauté d'Agglomération de Saint Quentin en Yvelines, Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Environnement et de l'Énergie de la région Île-de-France et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles, le 20 SEP. 2019

Le chef de l'unité départementale
des Yvelines
Le Préfet,

Henri KALTEMBACHER

GÉORISQUES

Secteur d'information sur les Sols (SIS)

Identification

Identifiant	78SIS06987
Nom usuel	THALES OPTRONIQUE
Adresse	Rue Georges Guynemer
Lieu-dit	
Département	YVELINES - 78
Commune principale	GUYANCOURT - 78297
Caractéristiques du SIS	Ce site, d'une superficie de 22,5 hectares, a accueilli de 1990 à 2008 une activité d'optronique, technique associant l'électronique, la mécanique et l'informatique exploitée par la société THALES OPTRONIQUE. Le site était dédié à la fabrication d'équipements d'aide à la navigation. Les bâtiments d'activités étaient situés à l'Ouest et au Sud du site (parcelle BD 7). Dans le cadre de la cessation d'activité progressive du site (entre novembre 2007 et juin 2008), des investigations sur les sols menées en 2007 au droit des zones ayant accueilli des activités potentiellement polluantes (parcelle BD 7) ont mis en évidence une pollution en aluminium à proximité de l'ancien stockage de copeaux huileux d'aluminium et en hydrocarbures au droit de l'ancien stockage d'huiles de coupe, sous la dalle de la fosse de rétention du stockage d'huiles usagées et sous enrobé au droit de l'ancien stockage d'huiles neuves. En raison de l'existence de surfaces de recouvrement de ces sols pollués (enrobé, dalle ou importante épaisseur de terre) et considérant l'usage futur prévu pour le site, de type industriel avec restitution du bâti à l'identique, il n'a pas été engagé de travaux de dépollution. Cependant, la fosse de rétention des huiles usagées a été curée et son étanchéité a été renouvelée par l'ajout d'une couche imperméable en fond de fosse en juin-juillet 2008. Compte tenu des pollutions résiduelles en aluminium et hydrocarbures subsistant dans les sols de la parcelle BD 7, l'état des sols est compatible avec un usage de type industriel sous réserve que les structures en placent demeurent et que les terres impactées par une pollution restent couvertes. En ce sens, des restrictions d'usage ont été instaurées. Il conviendra avant tout aménagement ou changement d'usage, en particulier, de la parcelle BD 7 de : - réaliser un diagnostic de l'état des milieux et de s'assurer de la compatibilité de l'état des milieux avec l'usage projeté. Dans l'attente, il convient de maintenir une couverture des sols impactés.
Etat technique	Site évalué ou traité, ou en cours, avec restriction d'usage (SUP, ou autre)
Observations	Des restrictions d'usage entre parties (RUP) ont été instaurées en février 2014 au droit de l'ancienne fosse à huiles localisée sur la parcelle BD 7 ("Les Ceintures"). Un diagnostic de l'état des sols mentionnant les travaux de mise en sécurité de la fosse de rétention des huiles usagées a été fourni à l'inspection en juillet 2008.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	IDF7800713	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=IDF7800713
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base S3IC (Installations Classées)	65.3301	http://www.installationsclassees.developpement-durable.gou/ficheEtablissement.php?champEtablBase=65&champEtablNumero=3301

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	
Commentaires sur la sélection	

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	631602.0 , 6851385.0 (Lambert 93)
Superficie totale	224183 m²
Perimètre total	2297 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
GUYANCOURT	BC	1	28/03/2018
GUYANCOURT	BD	7	28/03/2018

Documents

Titre	Commentaire	Diffusé
Vue aérienne	Source : geoportail.gouv.fr	Oui
Cadastre	MAJ le 20/12/2017 (BC0001) et le 12/01/2015 (BD0007)	Oui
Plan du site	Extrait de rapport de bureau d'étude	Non

Cartographie

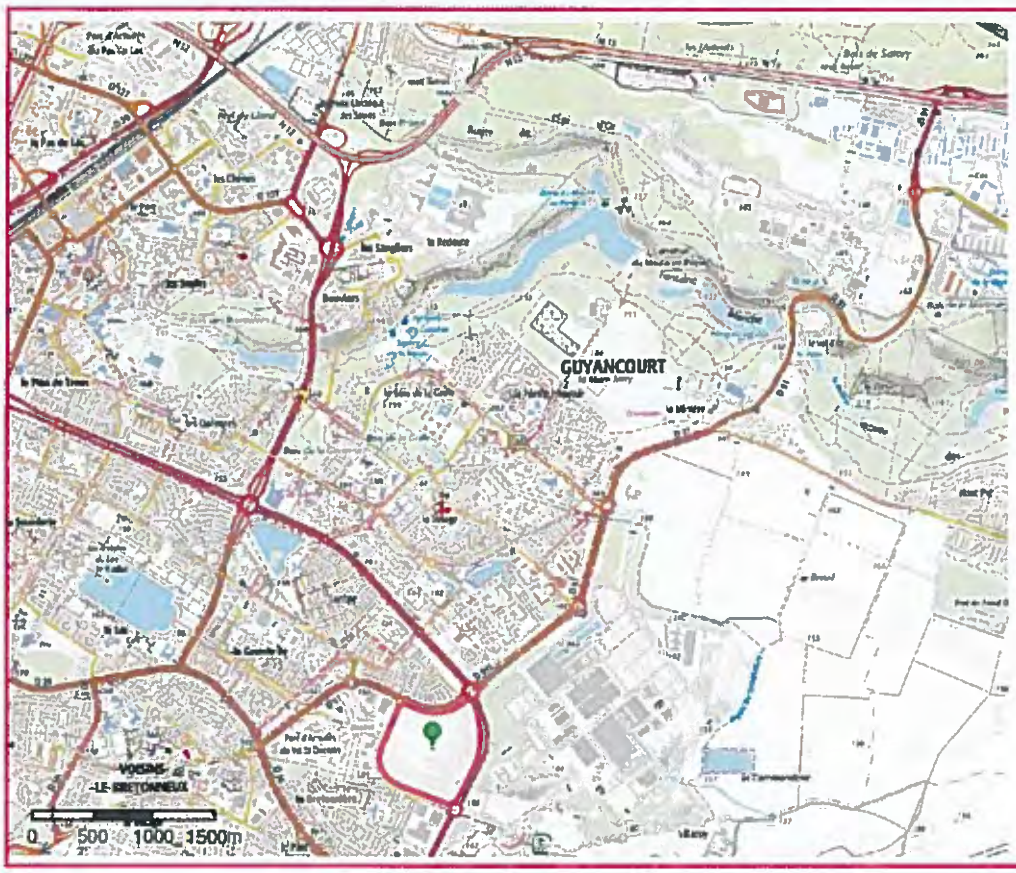

Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 78SIS06987

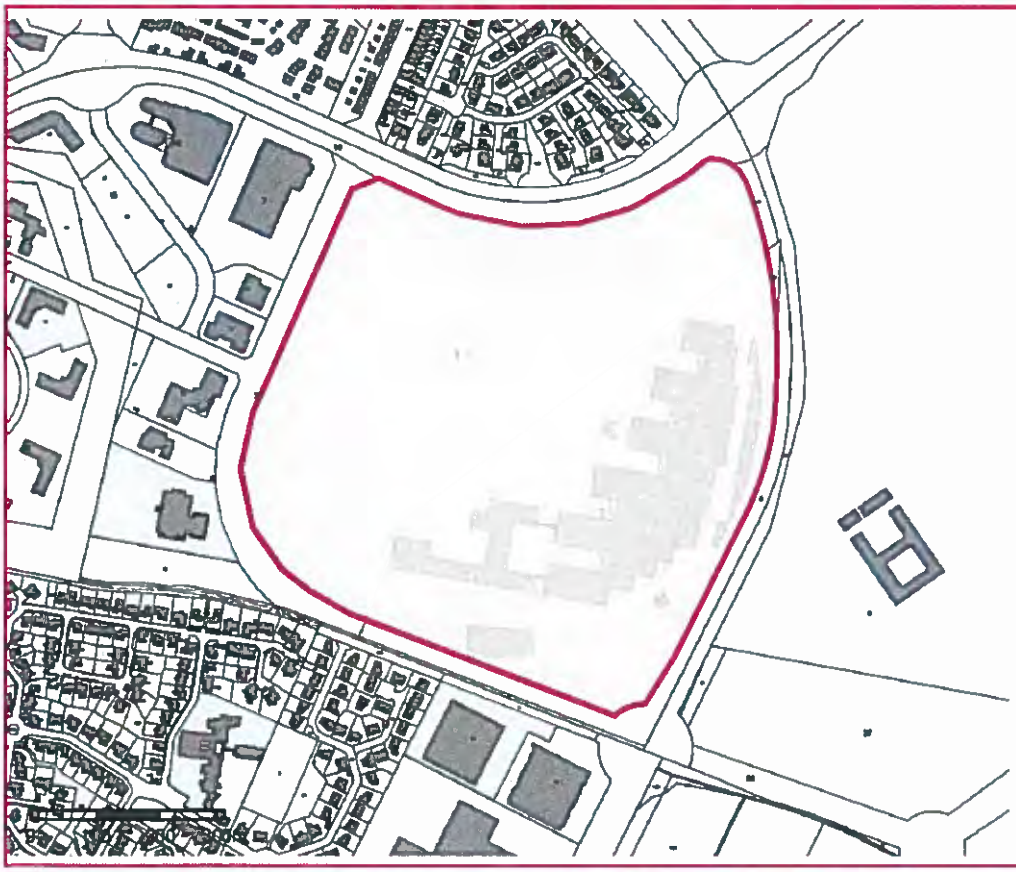

Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 78SIS06987